

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 19 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 1 ) :**

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

**EXCUSES ( 4 ) :**

M.PICHON  
M.BARBOT  
Mme DE COURREGES  
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINÉ**

**OBJET : Rénovation du stade GAILLOT-SUTTER – Marchés de travaux et demande de subvention**

*Le stade GAILLOT-SUTTER à Châtellerault est un équipement sportif spécialisé pour la pratique de l'athlétisme. Il dispose d'une piste d'athlétisme synthétique, créée en 2000, avec 6 couloirs (+ 7ème dans la ligne droite du 100m), 2 sautoirs en longueur et triple sauts, 1 sautoir à la perche avec 2 pistes d'élan, 1 sautoir en hauteur, 1 cage de lancer de marteaux et disques, 1 aire de lancer de poids et 1 rivière de steeple.*

*Ces installations d'athlétisme, rattachées au complexe sportif de la Marronnerie, sont utilisées par les élèves du collège George Sand, le Centre de Secours des Sapeurs Pompiers de Châtellerault et par 5 associations sportives :*

- L'Entente Athlétique du Pays Châtelleraudais - EAPC (athlétisme)
- Courir dans Châtellerault (course à pied)
- Les Galopins des Bois (course à pied)
- Le Triathlon Club de Châtellerault (triathlon)
- Les Lions Châtelleraudais (triathlon)

*Les associations regroupent environ 500 adhérents. Des pics de fréquentation de 150 personnes sont observés sur le stade GAILLOT-SUTTER.*

*La configuration actuelle du site, avec notamment l'absence de vestiaires, d'une tribune et de locaux de rangement directement sur place, génère des problèmes d'organisation pour les utilisateurs. Le site n'est pas homologué par la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation de compétitions régionales.*

*Plusieurs rencontres avec les associations utilisatrices de l'équipement ont permis d'identifier les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins et permettre une homologation de l'équipement pour les compétitions.*

*Le projet prévoit :*

- A l'entrée du stade, deux bâtiments distincts avec 2 vestiaires, un local antidopage, des locaux de rangement, une salle de réunion, des sanitaires publics et une buvette.
- Au devant de la ligne d'arrivée, un bloc technique pour le contrôle visuel lors des compétitions (juge et chronométrateur), photographie et animation, un secrétariat de compétition et un local de

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°16

page 2/3

rangement.

- Une tribune couverte de 258 places dont 4 places PMR.

Le nouveau bâtiment sera entièrement accessible aux PMR et répondra aux normes thermiques RT2012. Chaque association disposera de son propre local de stockage.

Le marché de travaux prévoit une décomposition en 11 lots :

Lot 1 : VRD	Lot 7 : Ouvrages plaques de plâtre et faux plafonds
Lot 2 : Gros Oeuvre	Lot 8 : Carrelage – sols souples
Lot 3 : Charpente métallique	Lot 9 : Peinture
Lot 4 : Couverture polycarbonate et étanchéité sur bacs acier	Lot 10 : Electricité - ventilation
Lot 5 : Menuiserie extérieure et serrurerie	Lot 11 : Plomberie - Chauffage
Lot 6 : Menuiserie intérieure	

Le coût global de l'opération est estimé en phase APD (Avant Projet Définitif) à 1 264 203 € TTC.

Dans le cadre du contrat de développement, le Conseil Départemental de la Vienne a accordé une subvention de 237 500 €.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 264 203 €	Conseil Départemental (18,79%)	237 500 €
		Auto financement (81,21%)	1 026 703 €
Total TTC	1 264 203 €	Total	1 264 203 €

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés à procédure adaptée,

**VU** l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°1 du 5 décembre 2016 définissant d'intérêt communautaire les installations d'athlétisme du complexe sportif de la Marronnerie à Châtellerault,

**CONSIDERANT** la nécessité d'équiper le stade d'athlétisme GAILLOT-SUTTER de vestiaires et d'une tribune,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le projet de construction d'une tribune et de vestiaires au stade GAILLOT-SUTTER à Châtellerault,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins, avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en oeuvre de cette opération dont le montant est estimé à 1 264 203€ TTC,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 237 500€ pour les travaux du stade GAILLOT-SUTTER.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER